



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 6 novembre 2019

RETOUR AU NIVEAU DE VIGILANCE JAUNE CRUES

Le département de la Charente-Maritime est replacé au niveau de vigilance JAUNE pour crues et vent. Les précipitations observées ces derniers jours, tombées sur un sol humide, avaient fait réagir les bassins et cours d'eau du département. Selon le service de prévision des crues du ministère de la transition écologique et solidaire (Vigicrues) et Météo France, les conditions météorologiques s'améliorant sur la plupart des bassins versants, la situation devrait favoriser un retour à la normale pour plusieurs cours d'eau à partir d'aujourd'hui. Les crues observées sont habituelles pour la saison. Des débordements peuvent cependant être localement observés.

Compte tenu de l'évolution de la situation, le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime Pierre-Emmanuel Portheret lève la posture de pré-alerte des services, activée depuis samedi, avant le passage de la tempête Amélie.

Le dispositif de remontée d'information à l'attention des maires reste cependant activé en préfecture, notamment pour le recensement des dégâts causés par le passage de la tempête et des crues observées ces derniers jours.

Les entreprises qui seraient impactées par les intempéries entraînant une fermeture partielle ou totale de l'établissement, peuvent solliciter le dispositif d'activité partielle permettant une indemnisation partielle des salaires des salariés qui n'ont plus d'activité.

Contacts à la DIRECCTE à destination des entreprises :

na-ud17.activite-partielle@direccte.gouv.fr

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

